



# ETUDE SUR LE LOGEMENT DES JEUNES DANS LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES

LE PLAN d'ACTION  
Juillet 2021



Agence Place – Coopérative Conseil  
Bâtiment 19 - rue des Terres neuves  
33130 BÈGLES  
23 boulevard des Minimes – Bât C 510  
31200 TOULOUSE  
[place@place-reflex.org](mailto:place@place-reflex.org)

## 4

### Orientations stratégiques

I

LE RENFORCEMENT  
ET LA DIVERSIFICATION  
DES OFFRES DÉDIÉES AUX JEUNES

II

LA CONSOLIDATION DE L'ACCÈS  
AU PARC HLM DES JEUNES

III

LA PROPOSITION AUX JEUNES DE  
SOLUTIONS DE QUALITÉ DANS LE  
PARC PRIVÉ

IV

L'AMÉLIORATION DE L'INFORMATION  
ET DU CONSEIL AUTOUR DU  
LOGEMENT DES JEUNES

11

### Fiches-actions

À ENGAGER  
RAPIDEMENT

POUR SUIVRE  
LA RÉFLEXION

À SOUTENIR/  
RENFORCER

action  
N°1



CRÉER UNE NOUVELLE RÉSIDENCE DÉDIÉE AUX  
JEUNES « TOUT PUBLIC »

action  
N°2



SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COHABITATION  
INTERGÉNÉRATIONNELLE

action  
N°3



MOBILISER LA DIVERSITÉ DES GISEMENTS POUR LE  
LOGEMENT DES SAISONNIERS

action  
N°4



PROPOSER DES SOLUTIONS INNOVANTES EN  
DIRECTION DES JEUNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ  
ET DE RUPTURE SOCIALE

action  
N°5



ORIENTER LA PRODUCTION HLM AU BÉNÉFICE DES  
PETITES SURFACES RECHERCHÉES PAR LES JEUNES

action  
N°6



RELAYER ET VALORISER LES DEMANDES HLM QUI  
ÉMANENT DES JEUNES

action  
N°7



FAVORISER LES COLOCATIONS HLM DE JEUNES DANS  
LES QUARTIERS PRIORITAIRES

action  
N°8



CONTRÔLER ET VALORISER LA QUALITÉ DES  
LOCATIONS DESTINÉES AUX JEUNES

action  
N°9



FAVORISER ET RENDRE PLUS ATTRACTIF LE  
CONVENTIONNEMENT ANAH DE PETITS LOGEMENTS

action  
N°10



CAPTER DES LOGEMENTS À VOCATION SOCIALE  
DANS LE PARC PRIVÉ EN DIRECTION DES JEUNES

action  
N°11a

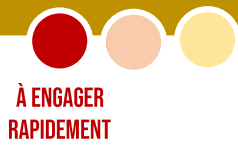


METTRE EN COMMUN ET HARMONISER LE CONTENU  
DES INFORMATIONS CLÉS DIFFUSÉES AUX JEUNES

action  
N°11b

ADAPTER LA DIFFUSION DE L'INFORMATION AUX  
MODES ACTUELS DE COMMUNICATION DES JEUNES

## ACTION 1 CRÉER UNE NOUVELLE RÉSIDENCE DÉDIÉE AUX JEUNES « TOUT PUBLIC »



À ENGAGER RAPIDEMENT

### ACTION 2.4

Accroître les capacités d'hébergement des jeunes de 16 à 30 ans

### Contexte & Enjeux

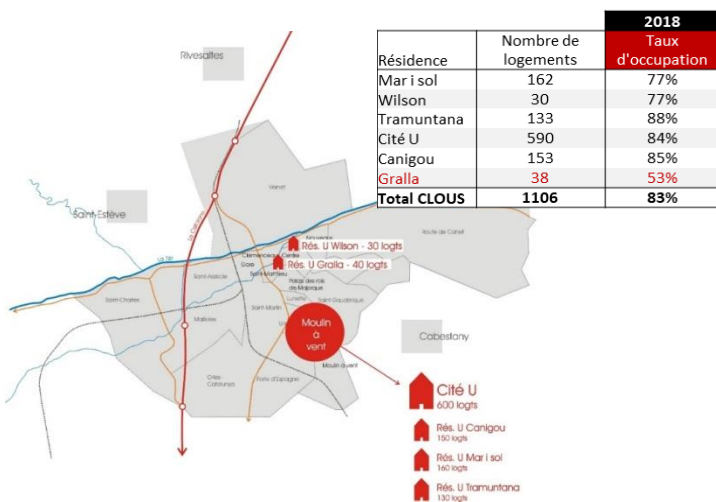
- Les solutions de logement dédiées aux jeunes des Pyrénées Orientales ciblent tout particulièrement les étudiants. Lesquels bénéficient de réponses diversifiées et parfois concurrentielles entre elles : résidences universitaires du CLOUS, résidences privées dédiées, internats des lycées et CFA...

#### Le CLOUS : un bon taux d'équipement

Logement de 12% des effectifs étudiants (10% en moyenne nationale)

Une offre très attractive notamment pour les étudiants les plus fragiles ou en 1<sup>ère</sup> installation

...mais qui peut s'avérer en décalage face aux évolutions (sites, pratiques et offres concurrentielles)



#### L'ouverture « toute clientèle » de résidences privées au départ dédiées aux étudiants

De par leurs localisations et leurs typologies, des résidences construites pour y loger des étudiants...

Aujourd'hui, une offre concurrencée par l'abondance de petits logements à des prix raisonnables (production locative défiscalisée, co-proprétés vulnérables de certains quartiers...)

Des loyers élevés (350 € pour un studio de 20 m<sup>2</sup>) pour une offre de services limitée ou payante (charge, internet, absence de meubles...)



L'Esquiro I  
Foncia Goze  
314 € TTC/mois  
(hors charges et services)

- L'offre de logement temporaire en direction des multi-publics jeunes est limitée et concentrée sur Perpignan : la Ligue de l'Enseignement des Pyrénées Orientales gère les deux résidences Habitat Jeunes du département qui totalisent 110 places, toutes localisées dans le chef-lieu de département. Leur taux d'occupation est proche du 100%. En proposant seulement 1,7 places pour 1000 jeunes âgés de 15 à 29 ans, le niveau d'équipement du département ressort particulièrement faible, comparé aux départements voisins. L'offre existante ne parvient à répondre qu'à la moitié des demandes enregistrées. Pour les satisfaire, il manque 70 à 90 places.

INSEE - FINESSE	Nb de 15-29 ans (2017)	Nb de places RHJ (2020)	Nb de places pour 1000 jeunes
Gard	116 583	638	5,5
Hérault	215 235	786	3,7
Aude	51 964	135	2,6
<b>Pyrénées-Orientales</b>	<b>70 140</b>	<b>116</b>	<b>1,7</b>

Rapport d'activité RHJ Ligue de l'enseignement 66	2019	2020
DEMANDES	170	153
Demandes SATISFAITES	80	84
<b>Demandes NON SATISFAITES</b>	<b>90</b>	<b>69</b>
<b>Taux de réponse</b>	<b>47%</b>	<b>55%</b>

- Les solutions dédiées de type Résidence Habitat Jeunes (RHJ) sont plébiscitées par les jeunes. Leurs bénéficiaires ont largement fait part de leur satisfaction dans le cadre de l'enquête mise en ligne auprès des jeunes des Pyrénées Orientales (entre janvier et février 2021). Ils soulignent et apprécient la façon dont les RHJ combinent la mise à disposition de solutions d'hébergement à coût abordable avec des services d'information et d'accompagnement qui les guident dans leur apprentissage de l'autonomie. Ces solutions s'adressent à des jeunes aux profils variés : actifs, demandeurs d'emploi, étudiants, stagiaires, jeunes en formation ou en alternance... 68% des jeunes qui ont répondu à l'enquête se disent favorables aux formules de logement qui mêlent les profils.

**1** **AUX JEUNES « TOUT PUBLIC »**

**Objectifs**

**Mise en œuvre**

Augmenter le taux d'équipement et améliorer le maillage géographique du département (notamment le littoral) en offre d'hébergement temporaire dédiée aux jeunes

Tenir compte de la diversité et de la perméabilité de statuts des jeunes (étudiant, alternant, actifs, en recherche d'emploi, en insertion...)

Favoriser dans un cadre accompagné la prise d'autonomie dans un logement

**Le lancement d'un Appel à Projet construit autour des objectifs suivants :**

- 80 à 100 places à Perpignan (unité principale)
- 20 à 30 places à Argelès-sur-Mer (résidence satellite)

**Ces deux nouvelles résidences répondent à la volonté d'améliorer le taux d'équipement en logement temporaire destiné aux jeunes :** leur capacité d'accueil cumulée permettra de dépasser le ratio de 3 places pour 1000 jeunes (4,5 à 5 / 1000 pour la ville de Perpignan). L'effort est significatif, tout en étant attentif aux effets déstabilisateurs que pourrait entraîner une surabondance de la production neuve sur les autres segments de réponse (CLOUS, résidences étudiantes privées, parc privé du centre ancien...)

Taux d'équipement	ACTUEL	PROJETÉ	
CU PMM	116 pl. <b>2,7</b>	Mini +80 pl. - 196 pl. <b>4,5</b>	Maxi +100 pl. - 216 pl. <b>5</b>
CC ACVI	0 pl. <b>0</b>	Mini +20 pl. <b>3</b>	Maxi +30 pl. <b>4,5</b>
Pyrénées-Orientales	116 pl. <b>1,7</b>	Mini + 100 pl. - 216 pl. <b>3,1</b>	Maxi + 130 pl. - 246 pl. <b>3,5</b>

**Les territoires d'implantation tirent parti de la complémentarité entre le chef-lieu de département et la bande littorale.**

- Perpignan, notamment en proposant l'essentiel des formations, est particulièrement attractive auprès des jeunes. Elle accueille les deux-tiers des jeunes décohabitants du département. Pour se loger, 21% d'entre eux (1028 jeunes ménages) ont recours à des solutions temporaires parfois précaires (en meublé, hôtel ou hébergé chez des tiers). Leur proportion souligne l'enjeu de développer une offre qui combine qualité et accessibilité financière.
- Argelès-sur-Mer est confronté à des tensions pour loger les jeunes. Un manque de réponses est clairement identifié en direction des étudiants en BTS du Lycée C. Bourquin. Son internat ne s'adresse pas aux étudiants en BTS. De 180 à 200 d'entre eux ont besoin chaque année de se loger pour poursuivre leur formation. Plus largement, la présence des jeunes dans la CC Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès est à la fois significative et se conjugue au pluriel. La prise en compte de leurs besoins en logement se heurte à un marché locatif privé à la fois cher et étroit du fait de la pression touristique.

**La gestion commune des deux résidences par le même opérateur est favorable à la mutualisation des moyens et au développement d'approches communes dans la construction du projet socio-éducatif.** Dans leur organisation spatiale et fonctionnelle, chaque résidence devra toutefois proposer les services et espaces collectifs qui sont nécessaires pour répondre aux besoins quotidiens des jeunes et favoriser leur autonomie.

**Pour s'inspirer...**

Le fonctionnement « multi-sites » d'Habitat Jeunes Pau-Pyrénées permet de couvrir l'agglomération en offres FJT polymorphes et mutualisées. L'association est présente sur quatre communes et continue de se développer. La résidence principale, à partir de laquelle rayonnent l'ensemble des autres offres, se situe au centre-ville de Pau. Autour d'elle gravitent deux résidences « soleil », onze appartements en diffus, trois (bientôt quatre) autres résidences autonomes.

<b>mi 2021- mi 2022</b>	Rédaction de l'appel à projet (précisant la capacité d'accueil, les publics cibles, les sites préférés, le projet associatif...) Calibrage du montage technique et financier (tour de table financier, recherche d'opportunités foncières*...) <small>* Un bâtiment du centre-ville appartenant à la commune d'Argelès-sur-Mer pourrait être mobilisé.</small>
<b>2022-2023</b>	Travaux de réalisation

**Partenaires**

- Etat (DDETS) ← **Pilotage**

- Organismes HLM (montage de l'opération)
- CAF (PS FJT)
- Conseil Départemental
- CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès
- CU Perpignan Méditerranée Métropole
- Action Logement
- Représentants de bailleurs privés (FNAIM, CSPI...), etc.

## ACTION SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT

### 2 DE LA COHABITATION INTERGÉNÉRATIONNELLE

À SOUTENIR/  
RENFORCER

#### ACTION 2.4

Accroître les capacités d'hébergement des jeunes de 16 à 30 ans

#### Contexte & Enjeux

Même si elles ne sont pas nécessairement « dédiées », les solutions d'habitat innovantes n'en sont pas moins fabriquées quasiment « sur-mesure » pour répondre au plus près aux besoins des jeunes. Il en va notamment de la cohabitation intergénérationnelle.

- Le concept est séduisant pour les deux « partis » : d'un côté, la personne âgée réduit ses frais en louant une partie de son logement devenu trop grand pour elle et bénéficie d'une compagnie ; de l'autre, la personne jeune dispose d'un logement à coût modéré en échange de quelques « menus services ».
- Comme toute formule alternative ou innovante, cette forme de « colocation solidaire » est toutefois exigeante : elle demande du temps et de l'investissement de la part de ses opérateurs. Lesquels ont d'abord à faire connaître le dispositif au plus grand nombre, à lever les interrogations et parfois les inquiétudes. Il leur revient ensuite de mettre en relation entre les candidats potentiels, pour voir se former les « bons » binômes.

#### Objectifs

Elargir le panel des solutions mobilisables par jeunes, notamment dans les territoires faiblement pourvus en réponses

Lutter contre l'isolement des personnes âgées

Ouvrir cette solution à d'autres opportunités : régler les situations de sous-occupation dans le parc HLM...

#### Mise en œuvre

#### La montée en puissance du dispositif « Générations Part'âges » du BIJ des Pyrénées Orientales

Depuis 2007, le BIJ anime un dispositif de mise en œuvre de cohabitations entre jeunes et seniors. Près d'une soixantaine de duos ont ainsi été créés par le biais de la structure. Franchir un cap supplémentaire passe par une meilleure appropriation et un relais plus marqué chez tous les partenaires potentiels de ce dispositif.

Chez les bailleurs sociaux notamment qui, avec la loi ELAN (arrêté du 13 janvier 2020 relatif à la charte de la cohabitation intergénérationnelle solidaire), peuvent dorénavant accompagner leurs locataires intéressés dans un projet de ce type.

#### Pour s'inspirer...

*La cohabitation intergénérationnelle fait partie des leviers qu'Action Logement Occitanie mobilise pour renforcer les solutions en direction des saisonniers. Avec de premiers résultats : des saisonniers vont être logés en solutions intergénérationnelles à Port-Vendres pour la période estivale de 2021. Suite à cette expérience, une formation à destination des CC(I)AS des Pyrénées Orientales est envisagée, en vue de leur voir jouer le rôle de relais dans la formation de binômes intergénérationnels sur leurs territoires respectifs.*

Temps 1	Organisation avec le BIJ d'un bilan du dispositif « Générations Part'âges »
Temps 2	Mobilisation de partenaires potentiels, à commencer par les bailleurs HLM (diagnostic des personnes âgées en situation de sous-occupation, examen des marges de manœuvre rendues possibles par la loi ELAN...)

#### Partenaires

– Etat (DDETS) et Conseil départemental ← Co-pilotage

- Bureau Information Jeunesse
- Autres porteurs d'actions à visée intergénérationnelle : réseau Cohabilis, autres associations...
- CAF (soutien fonds nationaux et locaux, prestation logement)
- Organismes HLM
- Mission Locale
- CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès
- CU Perpignan Méditerranée Métropole
- Action Logement
- Etc.

## ACTION 3 MOBILISER LA DIVERSITÉ DES GISEMENTS POUR LE LOGEMENT DES SAISONNIERS

À SOUTENIR/  
RENFORCER

### ACTION 2.4

Accroître les capacités d'hébergement des jeunes de 16 à 30 ans

#### Contexte & Enjeux

Chaque année, un grand nombre de jeunes des Pyrénées Orientales occupent un emploi saisonnier. Si les employeurs ne leur fournissent pas de solution, les travailleurs saisonniers sont confrontés à la recherche d'un logement :

- Dont le loyer, charges comprises, est peu onéreux,
- Meublé et équipé au minimum (accès à internet, eau et électricité),
- Dont le contrat de location est indexé sur la durée du contrat de travail, souvent courte,
- Dont l'attribution et la mise en location (documents administratifs, états des lieux d'entrée et de sortie...) sont rapides et simplifiés,
- Situé à moins de 15 minutes de trajet de son lieu de travail et si possible relié par une offre de transports en commun,
- Et bien sûr, confortable et de qualité...

Pour beaucoup, trouver la solution d'hébergement ou de logement qui réunit ces conditions se révèle complexe dans des marchés locatifs soumis à la pression touristique.

#### Objectifs

Saisir et incarner la feuille de route d'actions issue de l'étude menée par Action Logement Occitanie sur le littoral méditerranéen

S'assurer du maintien de l'animation de ce dispositif, faire en sorte que le soufflet ne retombe pas

#### Mise en œuvre

#### Les actions en cours sur le logement des saisonniers du littoral animées par Action Logement Occitanie

En 2019, une étude-action a été menée par Action Logement Occitanie sur tout le littoral régional et a identifié trois cibles à mobiliser en faveur du logement des saisonniers.

- **Les logements peu ou pas loués** : les parcs de logements vacants ou meublés pour le tourisme qui ne trouvent pas preneurs. Sur la CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès, le dispositif « Louer pour l'emploi »\* a été mis en place.

*\* Ce dispositif a pour but de rassurer les propriétaires. Action Logement s'engage ainsi à payer les frais d'agence pour les locataires, tandis que la garantie VISALE assure les propriétaires contre les impayés et les dégradations de logement.*

- **Les grands logements sous-occupés** : notamment par les personnes âgées, ils peuvent permettre de trouver des solutions autour de l'habitat intergénérationnel et de chambre chez l'habitant,
- **Les logements dédiés mutualisés** : logements du CLOUS, hébergements associés aux structures de formation, FJT... connaissent des disponibilités en raison du non-chevauchement de leur activité avec celle de la saison touristique.

#### Pour s'inspirer...

Dans les Pyrénées Orientales, les premières actions sont en cours pour le logement des saisonniers.

- Premières collocations intergénérationnelles mises en place sur Port-Vendres,
- Premiers contrats « Louer Pour l'Emploi » en cours d'effectivité, notamment sur l'Ille-sur-Têt,
- Mise à disposition d'une cinquantaine de logements Pierre et vacances sur le Barcarès
- Négociations en cours pour la mise à disposition des internats, notamment celui d'Argelès-sur-Mer.

Temps 1	Bilan des actions et enseignements à tirer, à l'issue de la 1ère période estivale de mise en œuvre
Temps 2	Ajustement et recherche de gisements supplémentaires

#### Partenaires

- Action Logement Occitanie, CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès ← Co-pilotage

- Maison des Travailleurs Saisonniers 66
- Offices de tourisme (Banyuls, Argelès, Collioure)
- Bureau Information Jeunesse 66
- Maison des travailleurs saisonniers 66
- Habitat Logement Perpignanais
- Résidences Habitat Jeunes
- Pôle emploi
- ADIL
- CLOUS



POUR SUIVRE  
LA RÉFLEXION

## ACTION 4 PROPOSER DES SOLUTIONS INNOVANTES EN DIRECTION DES JEUNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ET DE RUPTURE SOCIALE

### Contexte & Enjeux

Les formes « classiques » d'hébergement peinent à répondre aux problématiques lourdes, complexes et imbriquées que rencontrent les jeunes en situation de précarité et de rupture sociale. Lesquels peuvent eux-mêmes être réticents ou s'être détournés des solutions proposées : ils en ont eu une mauvaise expérience et ils les jugent dangereuses. Ou bien ils considèrent leurs règles de fonctionnement comme posant un cadre de fonctionnement trop rigide ou trop contraignant face à leur désir d'autonomie ou à leurs difficultés à se projeter au-delà de l'immédiateté. Ils se reportent vers des solutions « bricolées », souvent précaires et provisoires. Les squats particulièrement présents dans les Pyrénées Orientales (17<sup>ème</sup> rang au niveau du classement par département) figurent parmi ces solutions qui exposent davantage à des ruptures qu'elles ne stabilisent les situations.

Ces écueils posent la question du développement de réponses innovantes qui proposent aux jeunes en situation de précarité et de rupture sociale et sans résidence stable des lieux de vie dignes mais aussi « protecteurs » et « bienveillants ».

### Objectifs

### Mise en œuvre

Proposer des réponses d'hébergement (ou de logement accompagné) spécifiquement adaptées aux jeunes éloignés des institutions (familiales et institutionnelles) et en perte de repères, leur permettant de :

- se poser et reprendre confiance en eux dans un environnement sécurisé,
- les soutenir dans l'« arrêt de la rue » et les amener petit à petit vers l'émergence d'un projet,
- retrouver des repères, des habitudes et des rythmes de vie...

### Pour s'inspirer...

A Toulouse, la maison Palificat, gérée par l'Union Cépière Robert Monnier, propose un lieu de vie expérimental et alternatif à une dizaine de jeunes qui refusaient l'hébergement dans des structures classiques. Cet hébergement, qui est couplé à un accompagnement social global, incluant les dimensions logement, insertion professionnelle et santé, a notamment pour objectif de stabiliser la situation des jeunes hébergés. L'accueil est inconditionnel ; le lieu de vie se veut une expérimentation positive qui induit des notions d'engagement et de cogestion.

### L'animation d'une « dynamique de projet » autour de la recherche de solutions innovantes

Si les acteurs de terrain au contact des jeunes font remonter les limites des réponses « classiques », ils n'ont jamais eu l'occasion de partager ce constat dans un cadre partenarial. Pour s'emparer et faire avancer cette question, il s'agira de s'appuyer et d'animer un groupe de travail dédié. Au programme des échanges :

- mieux connaître ces jeunes afin d'identifier leurs difficultés, analyser leurs besoins en matière d'un logement et comprendre les limites des réponses actuelles,
- chercher les solutions innovantes qui ont pu être mises en œuvre dans le département\* ou ailleurs,
- dégager le socle fondateur et les conditions de réussite de nouvelles réponses (couplant offre d'un « toit » et modalités d'accompagnement globales et adaptées).

\* S'agissant des initiatives, il sera tout aussi possible qu'intéressant de tirer les premiers enseignements du dispositif déployé à titre expérimental entre l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et la Fédération départementale pour le logement social (FDPLS) autour de l'accès accompagné au logement d'une dizaine de jeunes sortants de l'ASE (Accompagnement à la fois personnalisé et collectif afin de susciter des logiques de solidarité et d'entraide - Soutien à l'installation et à la prise d'autonomie dans le logement - Système de bail glissant - Appui de bénévoles...)

Temps 1	Mise à plat des difficultés / besoins / attentes des jeunes en situation de forte précarité et de rupture sociale Compréhension partagée des limites rencontrées par les réponses « classiques » face à ces situations
Temps 2	Recherche des conditions à réunir pour permettre aux jeunes concernés de se « poser » avant de se projeter (offre d'un « toit » couplé à des modalités d'accompagnement adaptées)

### Partenaires

- Etat (DDETS) et Conseil Départemental (DEF) ← Co-Pilotage
- Opérateurs de l'hébergement et du logement accompagné
- CAF (connaissance des publics)
- CU Perpignan Méditerranée Métropole (au titre du dispositif « Tapaj »)
- Etc.

## ACTION 3.1

Accroître le parc HLM et favoriser l'accès au parc HLM des publics mal-logés

À ENGAGER  
RAPIDEMENT

## ACTION ORIENTER LA PRODUCTION HLM

## 5 AU BÉNÉFICE DES PETITES SURFACES RECHERCHÉES PAR LES JEUNES

Contexte  
& Enjeux

Notamment en raison de niveaux de loyers plus faibles que dans le secteur privé, le parc HLM est attractif auprès des jeunes. Leur recherche porte plus particulièrement sur le segment des T1-T2. Ces derniers sont peu présents dans la typologie d'un parc à la vocation historiquement familiale (seulement 5% de T1 et 17% de T2). En face, les besoins tournés vers les logements de petite taille sont en constante progression : un tiers des demandeurs sont à la recherche d'un T2 et 13%, d'un T1. En conséquence, la pression exercée sur les petites surfaces s'exprime à haute intensité : pour une attribution, 7,5 demandes restent en attente.

Face à ce constat, la production HLM récente met l'accent sur le rééquilibrage de l'offre au profit des T1-T2. Elle leur a consacré un quart des logements livrés au cours des 5 dernières années. Le développement des petites surfaces permet aussi de revenir sur leur effet de concentration géographique dans le chef-lieu de département : 82% des T1-T2 récents ont été construits en dehors de Perpignan.

En permettant de détendre quantitativement et géographiquement l'accès au parc HLM pour les jeunes, cet effort invite à être intensifié.

## Objectifs

## Mise en œuvre

Se saisir des aides au financement du logement HLM pour orienter la production HLM au bénéfice du développement de petites surfaces mobilisables notamment par les jeunes

Revenir sur l'effet de concentration géographique sur Perpignan de l'offre des T1-T2

## Le développement de petites surfaces comme condition permettant d'obtenir le soutien financier à la production HLM

Les programmes récents accordent davantage de place aux petits logements. Ces résultats sont obtenus au moyen d'efforts qui convergent pour prendre en compte la tendance à la réduction de la taille des ménages en demande de logement social.

Pour donner à ces efforts un caractère plus systématique, la production de logements de petites surfaces gagnera à figurer comme condition permettant d'obtenir le soutien financier à la production HLM. La capacité à peser sur la typologie des programmes neufs au bénéfice des T1-T2 s'en trouvera confortée.

## Pour s'inspirer...

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a décidé de conditionner ses aides au logement social à un quota de réalisation de petites surfaces. Son règlement d'intervention sur l'habitat prévoit que « les subventions et primes sont conditionnées à la production d'au moins 50 % de T1 et/ou T2 par opération (sauf contexte local particulier, expressément justifié, pouvant donner lieu à une exception à cette règle) ».

mi 2021 –  
fin 2021

Examen partagé (organismes HLM / financeurs) des leviers qui ont permis de développer la part des logements de petites surfaces dans la production HLM récente, Réflexion sur les secteurs géographiques à privilégier...

1<sup>er</sup> semestre  
2022

Définition des modalités financières de priorisation des logements de petites surfaces dans la programmation HLM (ex. introduction d'un quota, majoration des aides...)

2<sup>ème</sup> semestre  
2022

Adaptation des règlements d'intervention financière en fonction des critères retenus

## Partenaires

– Conseil Départemental, CU Perpignan Méditerranée (déléataire des aides à la pierre) et Etat (DDTM)

← Co-pilotage

- CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibéris
- Organismes HLM
- Etc.



## ACTION 3.1

Accroître le parc HLM et favoriser l'accès au parc HLM des publics mal-logés

POURSUIVRE  
LA RÉFLEXION

## ACTION RELAYER ET VALORISER LES DEMANDES HLM

## 6 QUI ÉMANENT DES JEUNES

Contexte  
& Enjeux

Avec plus du quart des nouveaux chefs de ménages âgés de moins de 30 ans (année 2019), le système des attributions est attentif à la prise en compte des demandes qui émanent des jeunes. Les relations de confiance établies entre les organismes HLM et les gestionnaires de solutions d'hébergement à destination des jeunes\* y contribuent. Malgré ces efforts, près de 2000 jeunes sont en attente d'un logement HLM et le taux de succès en matière d'attribution concerne seulement 28% d'entre eux.

Ces éléments de cadrage soulignent que les organismes HLM sont soucieux de renouveler et de rajeunir l'occupation de leur parc, en même temps qu'attentifs à la maîtrise des risques locatifs. S'agissant plus particulièrement des jeunes, ils ont besoin d'être rassurés sur la solvabilité des demandes, le caractère réaliste du projet-logement ou encore la maîtrise du « savoir habiter ». La réunion de telles conditions joue d'autant plus que la pression forte sur les T1-T2 place les jeunes en concurrence avec d'autres publics et que la valorisation de l'ancienneté dans la priorisation des demandes tend à les pénaliser.

\* Ligue de l'enseignement 66 / Résidence Habitat Jeunes, Mission locale jeunes / ALT...

## Objectifs

## Mise en œuvre

Rassurer les bailleurs sociaux sur la bonne adéquation entre le profil du jeune qui candidate et l'offre qui est disponible dans leur parc.

Permettre aux jeunes de valoriser leurs demandes, administrativement et surtout quant à leur capacité à occuper un logement indépendant.

Informier régulièrement les jeunes sur le devenir de leurs demandes, de manière à limiter le risque de les voir renoncer.

## Pour s'inspirer...

Les 2 Comités locaux pour le logement autonome des jeunes de la Drôme font office de guichet unique (rencontre des jeunes, réalisation du diagnostic de leur besoin en logement, au regard de leur expérience locative et plus généralement de leur situation sociale). Les organismes HLM transmettent aux CLAJJ la liste des petits logements qui vont passer en Commission d'attribution. Sur ces logements, les CLLAJ proposent les candidatures des jeunes qu'ils ont estimés en capacité d'occuper un logement de manière autonome, parmi au moins l'une des trois demandes qui seront examinées en commission d'attribution.

## L'amélioration de la mise en relation entre les demandes issues des jeunes et l'offre mobilisable en leur direction dans le parc HLM

Le système d'attribution, sous pression et particulièrement concurrentiel pour les petites surfaces, invite à renforcer la mise en lien entre les demandes qui émanent des jeunes et les offres qui se créent ou se libèrent au sein du parc HLM. Par définition, cette fonction d'interface ne pourra être jouée que par des tiers. Leur rôle et leur position à l'égard des commissions d'attribution de logement : s'assurer de la motivation des jeunes, les informer du devenir de leurs demandes, mettre en avant auprès des bailleurs sociaux que les jeunes concernés remplissent bien les conditions requises pour accéder au parc social (au regard de leurs ressources comme de leur autonomie), etc.

- Un point de vigilance : éviter que l'organisation de relais dans la remontée des demandes issues des jeunes se superpose ou fasse doublon avec les dispositifs de priorisation des demandes qui existent déjà (PDALHPD, notamment)
- Une opportunité : intégrer les modalités d'accueil-information des jeunes et de traitement de leurs demandes dans les travaux des Conférences Intercommunales du Logement

Temps  
1

Mise en œuvre de temps d'échanges partagés avec les principaux bailleurs sociaux pour :

- les sensibiliser sur la volonté de fluidifier l'accès des jeunes au parc HLM au moyen des attributions
- approfondir la connaissance des modalités actuelles de prise en compte / appuis aux demandes qui émanent des jeunes (existence de relations de confiance, présence des jeunes dans les dispositifs d'accès prioritaire au parc HLM...)

Temps  
2

Définition et expérimentation de dispositifs permettant de mieux repérer et faire remonter les demandes HLM issues de jeunes (amélioration-ajustement de processus existants ou création d'interfaces dédiées)

## Partenaires

- Etat et Conseil départemental, co-pilotes du PDALHPD ← **Pilotage**
- EPCI tenus d'élaborer une CIL (CU PMM, CC ACVI...) / Organismes HLM / Opérateurs de dispositifs d'hébergement-accompagnement des jeunes, etc.

## ACTION 7 FAVORISER LES COLOCATIONS SOLIDAIRES DE JEUNES AU SEIN DU PARC HLM DES QUARTIERS PRIORITAIRES

POUR SUIVRE  
LA RÉFLEXION

### ACTION 2.4

Accroître les capacités d'hébergement des jeunes de 16 à 30 ans

#### Contexte & Enjeux

Les jeunes connaissent mal ou insuffisamment la variété des solutions qu'ils ont la possibilité de mobiliser au sein du parc HLM. Ils estiment qu'ils ne sont pas éligibles ou encore doutent de l'attractivité de ce parc.

Ces constats invitent à innover dans les produits et plus largement les « modes d'habiter » proposés aux jeunes au sein du parc HLM. Les colocations solidaires proposées au sein des quartiers prioritaires en font partie. Elles ciblent les jeunes qui souhaitent vivre à plusieurs l'expérience de l'autonomie dans un logement mais aussi qui désirent affirmer leur utilité sociale et créer un rapport privilégié avec leur environnement. Cette possibilité invite à être explorée plus particulièrement dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole dont près de 6 000 logements HLM sont situés en QPV (Source RPLS 2020)

#### Objectifs

#### Mise en œuvre

Proposer aux jeunes une autre façon d'habiter

Leur permettre de découvrir de façon autonome ce que signifie "habiter" un quartier populaire

Les appuyer et leur donner la possibilité de s'engager en faveur du lien social et de la dynamique collective de leur lieu de vie

Ouvrir à des profils davantage diversifiés, les quartiers marqués par leur hyper-spécialisation sociale

#### Pour s'inspirer...

Depuis une quinzaine d'années, l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) développe les Kolocations à projet solidaire (KAPS). Lesquelles permettent à des jeunes d'habiter en colocation dans les quartiers prioritaires de la ville, et de s'engager quotidiennement dans la création de lien social et la lutte contre les inégalités. En développant des actions solidaires dans leur quartier, les « kapseurs » (colocataires solidaires) sont porteurs d'une dynamique collective forte pour les quartiers des territoires concernés (Toulouse, Albi, Poitiers, Angers...)

#### L'organisation des solutions de colocation couplée au rôle d'« acteur du lien social » au sein du quartier

Le développement de colocations solidaires à destination des jeunes qui souhaitent s'engager dans la vie de leur quartier, passe par la réunion de la double condition qui fonde l'innovation de ce dispositif.

- D'un côté, l'organisation des solutions de colocation à travers la mise à disposition de logements si possible meublés de l'essentiel, dans des typologies s'étalant du T3 au T6, au niveau de loyers abordable voire incluant la forfaitisation des fluides. Mais aussi la mise en place d'une politique de communication active et d'une gestion locative sur mesure (adaptation des baux, promotion commerciale via les outils numériques, mise en relation des candidats à la colocation, rapprochement avec les écoles et les universités...)
- De l'autre, l'appui des jeunes colocataires à leur rôle d'« acteurs du lien social », en les accompagnant dans l'appropriation de leur environnement, en les mettant en lien avec le réseau des acteurs impliqués dans la vie sociale du quartier, ou encore en contribuant à l'ingénierie sociale et à l'encadrement pédagogique des initiatives solidaires proposées par les colocataires en direction des habitants du quartier.

Temps 1	Evaluation de la faisabilité et de la pertinence de développer les colocations solidaires, par l'organisation d'échanges avec les organismes HLM et les acteurs de la politique de la ville
Temps 2	Réunion des conditions de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise à disposition des offres de colocation (choix des logements, adaptation des baux, lancement d'une politique adaptée d'information-diffusion...)</li> <li>- l'encadrement / appui des jeunes co-colocataires dans leur implication-engagement dans la vie sociale du quartier</li> </ul>

#### Partenaires

- ?
- CU Perpignan Méditerranée Métropole
- Acteurs de la Politique de la ville
- Conseil Départemental
- AFEV
- Organismes HLM
- CROUS
- Etc.

← Pilotage



POUR SUIVRE  
LA RÉFLEXION

**ACTION 3.2**

Encourager la captation de logements conventionnés ou à vocation sociale dans le parc privé

**ACTION 8** **CONTRÔLER ET VALORISER LA QUALITÉ DES LOCATIONS DESTINÉES AUX JEUNES**

**Contexte & Enjeux**

Le parc locatif privé est essentiel à la mobilité des jeunes : 60% d'entre eux sont en location dans le secteur privé et 16% dans un meublé. Si la question du coût du logement est fondamentale dans un contexte où les jeunes ont de très faibles revenus (30% ont moins de 670 €/mois et la moitié moins du SMIC), trouver un logement en bon état figure au premier rang des difficultés qu'ils font remonter : 62% des jeunes enquêtés (questionnaire en ligne – 670 répondants – janvier 2021) ont fait part de cette problématique. Parmi les jeunes concernés, certains sont captifs de ce type de réponses. D'autres passent d'une solution précaire à l'autre, dans une sorte de « nomadisme » dans le mal-logement.

Le déficit de qualité des logements pointé par les jeunes est corroboré par les données statistiques. Si l'on se réfère à la seule question de la qualité énergétique du logement des jeunes, l'enjeu est de taille : 62% des jeunes habitent dans un logement estimé énergivore (évaluation à partir des données de l'ADEME : parc locatif privé aux DPE de catégorie DEFG selon les époques de construction).

La prévention de l'exposition des jeunes à ces solutions inconfortables fait partie des registres d'intervention à développer en priorité.

**Objectifs**

**Mise en œuvre**

Sécuriser les parcours résidentiels des jeunes, par l'accès à des logements de bonne qualité et adossé à de bonnes pratiques de gestion locative

Constituer et fidéliser un vivier de propriétaires, un « registre de logements de qualité »

**Pour s'inspirer...**

Le label « Logement étudiant » de l'agglomération de Bourges a été créé en 2008 afin de s'assurer que la moitié des jeunes qui trouvent des solutions dans le parc privé soient logés dans de bonnes conditions. Pour un bailleur privé, l'obtention de ce label est conditionnée par le respect de plusieurs critères, notamment un diagnostic énergétique satisfaisant. Une visite de contrôle est effectuée par Soliha Cher. Une fois labellisés, les logements sont gratuitement mis en ligne sur le site de l'agglomération.

**Lever n°1 : s'appuyer sur les dispositifs existants de mise en relation « offres / demandes » en améliorant leur lisibilité et en veillant à la qualité des locations proposées**

Sur le département, plusieurs initiatives favorisent la mise en relation entre les bailleurs privés qui proposent leurs biens à la location et les jeunes qui sont à la recherche d'un logement.

- La plateforme Lokaviz du CROUS propose des annonces gratuites en ligne. L'engagement des propriétaires repose sur 4 grands axes : la qualité déclarative de leur bien au regard des critères réglementaires du logement décent ; la performance énergétique du bâtiment ; le montant du loyer et des charges et enfin, la localisation. Pour autant, cet outil reste confidentiel (6% des jeunes enquêtés ont trouvé leur logement via ce dispositif) et il ne s'adresse qu'aux étudiants.
- Parallèlement, le BIJ dispose d'une plateforme de collecte d'offres de location privées à destination des jeunes. Le site est gratuit pour les deux parties et les candidats locataires peuvent directement s'adresser aux propriétaires. Il n'y a pas de vérification de la qualité du logement mais le BIJ peut s'assurer de leur décence si le locataire l'en alerte.

<b>Temps 1</b>	Examen partagé des atouts / limites rencontrés par les systèmes actuels d'annonces gratuites, notamment par rapport à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- leurs modalités de diffusion / communication,</li> <li>- leur prise en compte de la qualité des logements proposés à la location</li> </ul>
<b>Temps 2</b>	Recherche puis mise en œuvre des améliorations (ex. diffuser plus largement ces outils à destination des jeunes en recherche de logements via une stratégie dédiée - cf. fiches actions n°11 et 12)

**Partenaires**

- ADIL ← **Pilotage**

- Structures qui mettent à la disposition des jeunes des propositions de location transmises par des bailleurs privés (CROUS, BIJ, Mission Locale, établissements de formation...)
- EPCI volontaires
- CAF...

**8** ACTION **CONTRÔLER ET VALORISER LA QUALITÉ DES LOCATIONS DESTINÉES AUX JEUNES**

POUR SUIVRE  
LA RÉFLEXION

**ACTION 3.2**  
Encourager la captation de logements conventionnés ou à vocation sociale dans le parc privé

Mise en œuvre

**Levier n°2 : mise en place du « Permis de Louer » dans les secteurs à enjeux pour le logement des jeunes**

Le parc privé ancien du centre-ville de Perpignan expose particulièrement les jeunes au risque du « mal logement ». Depuis plusieurs années, il fait l’objet d’interventions visant à refonder son attractivité. D’autres secteurs proposent un parc à la qualité qui peut être problématique : les copropriétés situées à proximité du pôle universitaire donne des signes de fragilisation ; les bourgs qui maillent le territoire départemental proposent l’essentiel de l’offre locative mobilisable notamment par les jeunes mais ce parc ancien est confronté à des effets d’obsolescence.

Dans ces sites et secteurs à enjeux pour le logement des jeunes, il sera intéressant d’évaluer la pertinence et la faisabilité de déployer le nouveau dispositif que constitue le « permis de louer ». Lequel offre l’avantage de garantir le respect des normes de décence pour les biens mis en location.

<b>Temps 1</b>	<p>Exploration des possibilités de déploiement du « permis de louer » dans les secteurs plus particulièrement concernés par la présence de jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- choix des périmètres d’application (quartiers du centre ancien de Perpignan, secteurs proches des pôles de formation, centres anciens des bourgs...)</li> <li>- définition des besoins d’ingénierie (information des bailleurs, visite de contrôle, possibilité de mutualisation entre communes...)</li> </ul>
<b>Temps 2</b>	<p>Mise en place du « permis louer » dans les secteurs particulièrement concernés par la présence d’une offre locative privée tournée vers les jeunes</p>

**Partenaires**

- EPCI volontaires : CU Perpignan Méditerranée Métropole, CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l’Illibérus
- Ville de Perpignan
- CAF (convention « permis de louer »)
- Représentants des propriétaires bailleurs (FNAIM, CSPI, etc.)
- Etat (DDETS)
- Etc.

← Co-pilotage



POUR SUIVRE  
LA RÉFLEXION

**ACTION 4.1**  
Mettre en place un PIG  
départemental « Mieux  
se loger 66 »

**ACTION 9 FAVORISER ET RENDRE PLUS ATTRACTIF  
LE CONVENTIONNEMENT ANAH DE PETITS LOGEMENTS**

**Contexte  
& Enjeux**

Les propriétaires-bailleurs ont à composer avec leurs propres contraintes. Les plus modestes ne disposent pas des revenus suffisants pour entretenir et remettre en état leur bien. Certains ne connaissent pas toujours les possibilités de conventionner leur logement et les avantages associés (subvention pour travaux, avantage fiscal...). D'autres encore hésitent à recourir au dispositif pour des questions de rentabilité : les niveaux de loyers des petits logements (+/-12€/m<sup>2</sup>) n'incitent pas à s'inscrire dans une logique de conventionnement (6€/m<sup>2</sup>).

Paradoxalement, c'est ce même écart de loyer entre les secteurs libre et conventionné qui rend le dispositif particulièrement intéressant pour les locataires de logements de petites surfaces aux loyers plafonnés grâce au conventionnement. ■

**Objectifs**

**Mise en œuvre**

Garantir aux propriétaires bailleurs une meilleure « rentabilité » du conventionnement des petits logements

Assurer aux jeunes un portefeuille de logements à la fois confortables (respect des critères de décence...) et abordables (niveau plafonné des loyers)

**Les programmes d'amélioration de l'habitat comme points d'appui en faveur du conventionnement des logements de petites surfaces des jeunes**

Les programmes animés d'amélioration de l'habitat et les sites de projet (RU, ACV, PVD, des centres-bourgs, PIG...) sont autant d'occasions sur lesquels s'appuyer pour intégrer des objectifs spécifiques en faveur du conventionnement de biens locatifs de petites surfaces et donc indirectement du logement des jeunes.

**La mise en place d'incitations financières au conventionnement des petits logements**

Face à un niveau des loyers conventionnés qui est défavorable aux petites surfaces, l'effet incitatif invite à être recherché du côté de compensations financières (via une prime au conventionnement de petits logements par exemple).

**Pour s'inspirer...**

Le Comité local pour le logement autonome des jeunes de Granville développe une politique active de captation de petits logements à destination des jeunes auprès des propriétaires bailleurs privés. Les logements captés (après visite par le CLLAJ) bénéficient d'une diffusion gratuite des propositions de mise à location dans un site dédié qui joue le rôle de « bourse au logement ».

Autre argument pour convaincre les bailleurs : ils peuvent percevoir une aide spécifique de 1 000 € en cas de conventionnement de leur logement

<b>Temps 1</b>	Etat des lieux du conventionnement des petits logements : le parc concerné, les mécanismes (favorables et défavorables) Localisation et poids des petites surfaces dans l'ensemble du parc conventionné, répartition « avec » et « sans » travaux, écart de loyers entre secteur libre et conventionné selon les territoires, impact des programmes animés sur la dynamique de conventionnement...
<b>Temps 2</b>	Définition puis mise en œuvre des modalités d'amélioration-amplification du recours au conventionnement par les propriétaires privés de petits logements. Les registres d'intervention possibles : - sensibilisation / communication / information - intégration d'objectifs dédiés dans les programmes animés et les secteurs de projet - Incitations financières...

**Partenaires**

– Etat (ANAH), CU Perpignan Méditerranée Métropole et Conseil Départemental ← **Co-pilotage**

- Collectivités locales engagées dans des dispositifs animés d'amélioration de l'habitat privé (OPAH (RU), ORT, PIG...)
- Opérateurs-animateurs et partenaires financiers de ces dispositifs (Banque des territoires, Action Logement...)
- ADIL
- Représentants des propriétaires bailleurs (FNAIM, CSPI, UNIS, Pluriance, etc.)



POURSUIVRE  
LA RÉFLEXION

**ACTION 3.2**

Encourager la captation de logements conventionnés ou à vocation sociale dans le parc privé

**10 ACTION CAPTER DES LOGEMENTS À VOCATION SOCIALE  
DANS LE PARC PRIVÉ EN DIRECTION DES JEUNES**

**Contexte  
& Enjeux**

Un certain nombre de propriétaires souhaitent pouvoir louer leur biens dans un cadre solidaire et contribuer ainsi à l'inclusion par le logement des personnes aux revenus les plus modestes, dont font souvent partie les jeunes.

Les AIVS sont spécialistes de la gestion locative à caractère social. La FDPLS est l'opérateur de référence à l'échelle du département. Deux demandes d'agrément sont en cours d'instruction.

**Objectifs**

Mobiliser les locations solidaires notamment en direction des jeunes

Permettre à des jeunes précaires d'accéder à des logements décents et au coût abordable

**Mise en œuvre**

**Le conditionnement du soutien aux AIVS à une prise en compte renforcée du logement des jeunes**

Dans le cadre des relations contractuelles qui lient les financeurs et les opérateurs, il sera examiné les moyens à prévoir et les conditions à réunir pour renforcer les locations solidaires à destination des jeunes. Parmi les modalités à étudier, figure la possibilité de confier aux opérateurs une mission clairement identifiée en faveur du logement et qui ferait l'objet d'engagements réciproques.

<b>Temps 1</b>	Entre financeurs et opérateurs, examen des modalités permettant d'orienter la gestion locative à caractère social en direction de logements loués prioritairement à des jeunes (ex. réservation d'un pourcentage des solutions (re)mises en location chaque année en direction des jeunes)
<b>Temps 2</b>	Adaptation des cadres contractuels en fonction des modalités retenues

**Partenaires**

– Conseil Départemental et CU Perpignan Méditerranée Métropole

← Co-pilotage

- Ensemble des opérateurs et financeurs de la gestion locative à caractère social
- CAF
- Etc.



À ENGAGER  
RAPIDEMENT

**ACTION 11A METTRE EN COMMUN ET HARMONISER LE CONTENU DES  
INFORMATIONS CLÉS DIFFUSÉES AUX JEUNES**

**Contexte  
& Enjeux**

Où chercher un logement, quel type de logement, connaître le vocabulaire de l'immobilier, trouver un garant, demander des aides au logement, souscrire un contrat électricité et internet... Les canaux d'information sont nombreux pour permettre aux jeunes de répondre à ces questions. Nombreux mais pas toujours fiables et aussi dispersés entre différentes sources d'information. Ou bien constitués par chacun des lieux d'accueil. Au final, il est parfois difficile pour un jeune de repérer l'information ciblée dont il a besoin au regard de sa situation.

Face à des informations « éclatées »\* et au contenu inégal en termes d'exhaustivité ou de fiabilité, il manque le noyau dur qui donne aux jeunes des Pyrénées Orientales – quels que soient leurs profils – les repères clés de nature à les « outiller » dans leurs démarches de recherche.

\*Le Guide « Trouver un logement en Occitanie » élaboré par le CRIJ remplit pour partie cette fonction d'assemblage de l'information, en explorant toutes les facettes de l'accès au logement pour les jeunes : connaître les aides, trouver un logement, visiter un logement, connaître ses droits, emménager et déménager... Sa limite réside dans sa portée régionale, même s'il prend soin de renvoyer vers les partenaires des Pyrénées Orientales. Un support complémentaire gagnerait à être réalisé, proposant une sorte « d'atterrissage » de ce guide à l'échelon départemental.

**Objectifs**

**Mise en œuvre**

Mettre à disposition des jeunes le « kit » des informations indispensables autour du logement :

- partagé,
- exhaustif,
- fiable,
- et actualisé.

**La création d'un collectif partenarial de rédaction / production des informations-clés à assembler et diffuser**

Pour pouvoir assembler les informations essentielles ou encore pour s'entendre sur les messages clés à faire passer aux jeunes, le contenu du socle commun d'informations à partager et à diffuser auprès des jeunes du département invite à être conçu dans un cadre partenarial, avec les acteurs concernés qui connaissent bien les profils et les attentes, sans cesse évolutifs, des publics visés.

Cette conception partenariale sera également utile pour veiller à l'actualisation régulière des informations mais aussi pour s'assurer d'une diffusion à la fois large et adaptée aux vecteurs de communication actuels des jeunes (cf. fiche action n°12).

**Pour s'inspirer...**

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire propose sur son site internet une page destinée à guider les jeunes dans leur recherche de logement.

Sa particularité est de fonctionner comme une sorte de « plateforme » qui s'attache à faire office de « premier accueil » en ventilant l'information selon différents profils de jeunes. Par exemple, si la personne se retrouve dans la situation « *Je suis apprenti en alternance, j'ai des ressources et un garant* », deux opérateurs lui sont indiqués, avec leurs liens et leurs coordonnées bien entendu.



À ENGAGER  
RAPIDEMENT

## ACTION ADAPTER LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

### 11B AUX MODES ACTUELS DE COMMUNICATION DES JEUNES

#### Contexte & Enjeux

Un certain nombre d'acteurs agissent en faveur d'un accès facilité au logement des jeunes dans les Pyrénées Orientales : le Bureau Information Jeunesse (BIJ) avec son service logement jeunes, la ligue de l'enseignement qui gère les résidences Habitat Jeunes à Perpignan, la Mission Locale qui anime une « Boutique Logement », le CLOUS qui propose un service d'annonces gratuites mises en ligne par des bailleurs privés (Lokaviz), le FSL qui apporte un accompagnement social et des aides financières... Des solutions existent donc pour accompagner et sécuriser l'entrée des jeunes dans les premiers pas de leur parcours résidentiel.

Cependant, toutes ces actions nécessitent d'être connues par les principaux intéressés afin qu'ils prennent rendez-vous avec un conseiller du BIJ, poussent les portes de la mission locale, se connectent sur le site Lokaviz, trouvent une personne habilitée à les accompagner dans le montage de dossier pour un logement social... Bref, l'enjeu d'informer passe autant par le contenu que par les canaux de diffusion.

#### Objectifs

#### Mise en œuvre

Toucher un panel élargi de jeunes en recherche de logement

S'assurer d'une diffusion de l'information à la fois large et adaptée aux vecteurs de communication actuels des jeunes

#### La définition d'une stratégie de diffusion qui joue et reprend les codes à travers lesquels les jeunes communiquent entre eux

Les générations actuelles se documentent et mènent leurs recherches principalement sur internet et les réseaux sociaux (cf. résultats de l'enquête auprès des jeunes des Pyrénées Orientales menée dans le cadre de cette étude). Pour les capter, les supports d'information et de communication qui leur sont destinés gagneront à être adaptés.

#### Pour s'inspirer...

Les vidéos « tutos » de la plateforme Youtube pour trouver des jeunes qui relatent leurs expériences... aux jeunes. Il suffit d'entrer les mots clefs « logement », « jeune », « étudiant » voire « bons plans » pour tomber sur des conseils :

« Comment partir de chez mes parents ? »

« Ce que j'aurais aimé savoir avant d'emménager en FJT »

« Toucher + d'aides quand tu es étudiant »...

2<sup>ème</sup>  
semestre  
2021

Désignation des membres du collectif partenarial de rédaction et de leurs fonctions (responsable rédactionnel, contributeurs thématiques...)  
Etablissement du calendrier de travail (échéances, rythme de réunion...)  
Engagement de la réflexion sur les modalités de diffusion de ce « kit » des informations clés à destination des jeunes

Fin 2022

Livraison du support (avec maquettage par un prestataire extérieur ou les services de communication)  
Recours à l'accompagnement par un prestataire spécialisé en stratégies de communication (à destination des jeunes)

#### Partenaires

– Conseil Départemental, ADIL

← Co-pilotage

- BIJ
- Mission Locale
- Ligue de l'enseignement 66
- CLOUS
- CU Perpignan Méditerranée Métropole
- CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès
- CAF
- Etc.